

Pour la communauté musulmane

Lieu de prière : «Rien n'est caché»

«**R**IEN N'A JAMAIS été caché. Le site Internet présente l'avancée de notre projet de lieu de prière à la communauté, mais aussi aux habitants en toute transparence», explique Rachid Id Salah, président de l'association socio-culturelle franco-africaine (Ascufa). Depuis un certain temps, l'association représentant la communauté musulmane de Rambouillet recherche un lieu notamment pour la prière du vendredi. Car, depuis 2009, c'est dans une tente installée à la Louvière «sur un terrain privé», tient à préciser le président, que les fidèles se réunissent.

Mais, prochainement des travaux doivent être faits sur ce terrain. La mairie par courrier a demandé à l'association de trouver un autre lieu : «Nous ne pouvons tolérer plus longtemps l'implantation de la tente dans des conditions irrégulières», écrit en octobre dernier, Gérard Larcher, maire (UMP). «Cette situation ne nous fait pas plaisir. Aussi, nous avons fait des recherches de terrains. Les prix sont très élevés et les terrains qui pourraient correspondre sont rares», précise Rachid Id Salah. Dernièrement, l'association a réussi à trouver près du

champ de course un site qui pourrait convenir, un lot qui n'est pas mitoyen d'autres habitations. «Nous cherchions un lieu qui ne gêne pas, pour ce qui est du stationnement. Nous avons prévu que les fidèles stationnent sur un parking près de la N10 et viennent à pied», précise le président.

Le règlement du lotissement bloque le projet

Aussi, pour soutenir le projet, l'association a fait un appel aux dons pour collecter des fonds auprès de la communauté, et a eu un certain succès. «Nous avons les moyens d'acheter.»

Mais, la semaine dernière, l'association a appris que le règlement du lotissement ne permet pas l'activité d'une association. Aujourd'hui, l'Ascufa est ainsi dans l'expectative mais espère voir la situation se débloquer.

Du côté des politiques, le projet est devenu un argument de campagne, notamment dans un tract du Front national.

L'association s'inscrit en faux contre certains on-dit : «Je travaille à Rambouillet, les habitants connaissent le projet d'achat pour avoir un lieu de prières. La grande majorité n'est



◆ La communauté est obligée de prier dans une tente en attendant de trouver une salle. (Ici en juin dernier)

pas contre. Nous n'avons jamais demandé aucun financement de la mairie. Nous n'avons jamais demandé quoi que ce soit à titre gratuit. Nous tenons à respecter les règles et la loi, à se mettre en conformité», précise encore Rachid Id Salah.

Pour le président, ce lieu de prière «n'est pas une mosquée», mais peut être une salle y compris dans une zone d'activités. «Il est important, car sans un lieu, c'est toute la communauté (environ 200 personnes) qui

éclate, chacun étant obligé de faire des kilomètres pour prier.»

«Le projet suivi dans le respect de la loi»

La question s'est invitée au dernier conseil municipal. Gérard Larcher a fait une communication sur ce sujet qui semble-t-il «défraye la chronique». L'occasion de l'évoquer en toute transparence et de faire tomber les rumeurs.

Le maire, Gérard Larcher a rappelé qu'il avait convoqué l'association pour lui demander

de quitter le terrain et de chercher un lieu privé. «Une lettre recommandée a été adressée le 5 octobre 2013.»

L'association avait demandé un bail sur un terrain communal. «ce qui n'a pas paru possible», a dit le maire.

Elle a demandé une audience dernièrement au sous-préfet de Rambouillet pour évoquer ce sujet. En janvier dernier, «la Ville a été informée que le projet d'acquisition d'un local de 80m² par l'association Ascufa serait abandonné au profit de

l'acquisition d'un terrain (près du champ de course). Il a été, par courrier du maire, signifié à l'association la nécessité préalable d'un rendez-vous pour que le projet soit présenté avant tout acte d'acquisition», a mis fermement en avant le maire, Gérard Larcher.

Le projet est «suivi dans le strict respect des principes de la République, de la loi de 1905 (la loi de séparation des églises et de l'Etat) et des règles d'urbanisme et de stationnement.»

Philippe Cohen